



ARRÊTÉ n°2016-117



**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2016**

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, Territoriale et notamment l'article 39,

Vu le Décret n° 2010-1357 du 09/11/2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et notamment les articles 7 et 11 ;

Considérant le nombre de recrutements des Techniciens Territoriaux intervenus en **2015** dans les Collectivités et Etablissements affiliés au Centre de Gestion (**16 en 2015 et 0 pour les années antérieures**) permettant **5 nominations** au titre de la promotion interne,

Considérant que la Commission Administrative Paritaire a choisi de répartir la nomination de la façon suivante :

- 4 nominations sur le grade de technicien voie générale
- 1 nomination sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe par examen,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B en date du **07 juin 2016**,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe territorial au titre de la promotion interne est établie comme suit :

1	DELAMARRE Frédéric
---	--------------------

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1^{er} juillet 2016**.

La durée de validité est de 4 ans et est renouvelable chaque année.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Loiret
- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLÉANS
- notifié à l'agent inscrit sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

PJ : Etat des nominations du 01/01/2015 au 31/12/2015

Fait à ORLÉANS, le 10 juin 2016

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
- excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai
- de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Loiret le **2 2 JUIN 2016**

- Transmis au Représentant de l'État le **1 6 JUIN 2016**

La Présidente,



Florence GALZIN